



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

Le 22 janvier 2018,

Monsieur l'inspecteur d'académie,

En réponse à votre courrier du 10 janvier 2018, je vous adresse les observations suivantes :

La commune de Vitry en Charollais bénéficie de structures scolaires exceptionnelles : locaux en permanence améliorés (isolation thermique des deux écoles (maternelle et primaire) refaite en 2016, tableaux TBI dans chaque classe, une garderie périscolaire, un service de repas et de bus, une bibliothèque, un gymnase, un plateau multisports construit près de l'établissement en 2017, une salle de réunion et une autre disponible...

78 élèves à la rentrée 2017 contre 71 prévus à la rentrée 2018, puis 75 en 2019 ne permettent pas sincèrement d'envisager une fermeture de classe. Ces chiffres ne sont que prévisionnels et seront certainement revus à la hausse. Plusieurs familles se sont récemment installées dans la commune sans être enregistrées à la mairie.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'Etat a classé la Communauté de communes « Le Grand Charollais » en zone de « revitalisation rurale ».

Dans un but de redynamiser Vitry et répondre à de nombreuses demandes, notre commune met en vente depuis octobre 2017, 19 parcelles sur un nouveau lotissement entièrement viabilisé. 10 de celles-ci sont déjà retenues, actes de vente signés et permis de construire déposés. Certaines de ces constructions destinées à la location permettront le renouvellement d'une population jeune.

L'OPAC de Saône et Loire construit, sur une 20^{ème} parcelle du lotissement, six pavillons réservés aux aînés ou personnes handicapées de Vitry qui souhaitent se rapprocher du centre-bourg et ainsi libéreront ou mettront en location, les maisons qu'elles occupent actuellement. La réalisation de ces logements déjà réservés, est prévue dès cette fin d'année. Notre école et les infrastructures qui l'entourent sont autant d'atouts pour les personnes qui souhaitent s'établir avec une famille. Vitry en Charollais, située à mi-chemin entre Paray-le-Monial et Digoin présente tous les avantages pour ceux qui veulent s'y installer.

Une fermeture de classe entraînerait un enseignement à 3 niveaux. Comment peut-on alors parler « d'une école garante de qualité, soucieuse de la réussite des élèves qui lui sont confiés » ?

Horaires d'ouverture :

Lundi et Vendredi de 08H00 à 12H00

Mardi de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H30

Jeu de 13H30 à 18H30

Je suis persuadé que mes arguments sauront vous rassurer et vous convaincre de la pertinence de conserver la qualité de l'enseignement scolaire prodigué aux enfants de notre commune.

En l'attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments respectueux.

*Daniel Therville,
Maire de Vitry en charollais*

**Pour le Maire
l'Adjoint délégué**



Horaires d'ouverture :
*Lundi et Vendredi de 08H00 à 12H00
Mardi de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H30
Jeudi de 13H30 à 18H30*